

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, les Hospices Civils de Lyon sont une institution essentielle en matière de santé pour les Lyonnais. Cet établissement fait preuve quotidiennement de son efficacité, il innove, participe aux efforts de la recherche au service des malades.

Au delà de l'établissement, je souhaite souligner également la compétence et les qualités humaines du personnel soignant et non soignant des HCL. Personnel qui est également en première ligne pour trouver quotidiennement des économies là où cela est possible. Nous arrivons aujourd'hui à la limite de ce qu'il est possible de faire. C'est maintenant aux politiques de bouger et nous attendons de la Majorité nationale, qu'elle agisse fortement et concrètement dans ce secteur qui pour nous doit être une priorité.

Monsieur le Sénateur-Maire, par ailleurs Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Lyon, vous cumulez les casquettes, les responsabilités, mais pas toujours les succès !

Le Conseil municipal est en droit d'attendre de votre part un compte-rendu de votre activité au titre de cette délégation : certes pas au jour le jour, mais quand un vent mauvais souffle sur les finances, cela s'impose.

Un plan de redressement en 2008 prévoyait pour 2012 un retour à l'équilibre en matière d'endettement et d'investissements : où en sommes-nous ?

Les HCL ont la chance de disposer d'un important patrimoine privé, estimé à environ 600 M€, comprenant notamment plus 90 immeubles (dont 1/3 a déjà été vendu en 2011). A ce sujet, nous nous étonnons que beaucoup de ces ventes soient effectuées de gré à gré... Est-ce la meilleure façon de valoriser au mieux ce patrimoine ? Attention également à ne pas tout brader : que restera-t-il de la générosité des Lyonnais aux HCL, quand tout sera vendu ? Quelles seront les marges de manœuvre à long terme ?

De même, en mai dernier, le Président du Conseil de Surveillance alertait la nouvelle Ministre, de diverses difficultés des HCL : en avez-vous rendu compte à votre Conseil municipal ? C'est donc indirectement, par l'intermédiaire de cette délibération, que nous apprenons un certain nombre de points : cela n'est pas correct !

La concession de cette avance de trésorerie aurait du être précédée d'une information sur la politique financière et patrimoniale des Hospices : cela n'a pas été fait et les inévitables divergences d'intérêt entre les deux institutions se bousculent dans un seul cerveau, ce qui n'est pas sain pour notre démocratie locale !

En conclusion, notre Groupe votera cependant l'avance de trésorerie. Mais notre groupe souhaite une information effective de l'ensemble des élus lyonnais. Nous demandons donc l'organisation d'une Commission générale sur le thème des Hospices Civils de Lyon avant la fin de l'année. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération résonne comme un appel au secours des Hospices Civils de Lyon.

Les HCL sont dans une situation financière très difficile, proche de l'asphyxie, nous le savons. Ils ne sont pas les seuls établissements hospitaliers dans ce cas. Beaucoup de ces établissements ont de plus en plus de mal à emprunter auprès des banques, parce que celles-ci sont inquiètes devant l'ampleur des déficits de la sphère hospitalière. L'encours de la dette des hôpitaux français s'élevait à 24 milliards d'euros en 2010. Celui des Hospices Civils de Lyon atteignait 922 millions d'euros pendant cette même année.

Les 35 heures ont leur part de responsabilité dans la situation critique actuelle de nombre d'hôpitaux publics. Depuis l'instauration des 35 heures en 2002, les 40 000 médecins hospitaliers ont cumulé, à fin 2011, 2 millions de jours de RTT qu'ils n'ont pas pu prendre. Et aujourd'hui, il faut payer ces RTT. La facture se monte à 600 millions d'euros, rien que pour les médecins. Vos amis socialistes n'ignoraient rien des conséquences de leur réforme. Ils font maintenant mine de les ignorer.

Au niveau des Hospices Civils, des efforts de gestion sont faits et doivent se poursuivre dans la stratégie de retour à l'équilibre engagée depuis 2009. Qu'ils rencontrent aujourd'hui des difficultés de trésorerie faute d'accès à des financements de court terme, la ville n'y peut rien.

Ce n'est pas le rôle de la Ville de voler au secours des Hospices Civils. Elle n'a pas à se transformer en banquier au service des HCL pour assurer ses fins de mois difficiles.

Les Hospices Civils ne sont pas un satellite de la Ville. Qu'elle s'occupe d'abord de ses propres satellites, comme la SACVL ou la SEM Cap Canal, dont on ne sait pas trop bien où elle va.

Comme Président du Conseil de surveillance, vous êtes allé plaider la cause des Hospices Civils à Paris. Mais quel retour de cette visite ? Vos amis socialistes détenant tous les pouvoirs, vous ne pouvez plus critiquer sans cesse l'Etat. L'Etat abondera-t-il plus demain que sous l'ère Sarkozy ?

Nous savons bien que des projets d'envergure pour notre agglomération sont en jeu, comme la rénovation de l'hôpital Edouard Herriot, projet phare des Hospices.

Mais c'est aux hôpitaux de s'organiser eux-mêmes, avec leur autorité de tutelle. D'ailleurs, une dizaine d'entre eux s'est regroupée pour réaliser un emprunt obligataire groupé, qui devrait permettre aux HCL de récupérer une trentaine de millions d'euros.

En attendant, même si nous comprenons le besoin de financement à court terme, nous ne voterons pas ce rapport car la ville n'a pas à colmater les brèches. Après les hôpitaux, à qui le tour ? La Ville n'est pas le guichet bancaire des institutions en difficulté. Je vous remercie.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous savez que mes Collègues du Groupe Ensemble Pour Lyon et moi-même sommes très attentifs à la situation des Hospices Civils de Lyon. Je voudrais, comme mon Collègue Christophe Geourjon, rendre hommage aux professionnels qui travaillent tous les jours, dans un contexte budgétaire contraint, et qui répondent à leur objectif premier qui est de soigner.

Alors, je sais les difficultés de trésorerie des HCL et je voudrais rappeler les deux raisons majeures liées à ces problèmes, deux facteurs évidents :

- l'absence de liquidités sur les marchés financiers due à la crise d'une part,
- et surtout l'effondrement de la banque Dexia qui concentrait à elle seule 40 % de la dette à long terme des collectivités locales et des établissements hospitaliers.

Monsieur le Maire, j'espère que vous allez avoir la décence de nous épargner la caricature habituelle sur la responsabilité du précédent Gouvernement. Il serait stérile, je le dis, d'évoquer un bilan qui serait responsable d'une situation qui conduit les établissements hospitaliers à faire « l'aumône aux collectivités locales » ou d'évoquer pêle-mêle des sujets sans aucune relation avec ce dossier, qui nous divisent sur le fond, certes, mais qui n'ont strictement rien à voir avec la délibération d'aujourd'hui, je veux parler de la T2A, des crédits contractualisés et bien d'autres choses encore, pour lesquelles vous et moi, nous nous sommes déjà exprimés dans la presse.

Nous aurons en temps voulu tous les débats sur ces sujets, et ils seront particulièrement intéressants pour les français. En effet, la réforme annoncée de la T2A, de la tarification des hôpitaux conduira l'actuel gouvernement, dans le cadre de sa déclaration d'intention de réduire les déficits de la France, à résoudre une équation d'une particulière invraisemblance : dépenser PLUS en dépensant MOINS ! Mais, nous n'en sommes pas là encore, ces débats savoureux seront à l'ordre du jour pour cet automne.

Pour revenir au sujet des difficultés de trésorerie de certains établissements hospitaliers, je voudrais rappeler que le précédent gouvernement avait fait face à cette situation structurelle désastreuse liée à la crise :

- Dès le mois de novembre 2011, le précédent gouvernement s'est mobilisé en mettant en place un dispositif qui s'est accompagné d'une enveloppe de 3 milliards d'euros pour le financement des collectivités locales, et en réservant sur cette part, 600 millions pour les établissements hospitaliers.

- Deuxième point, le précédent gouvernement a instauré la possibilité, pour les établissements hospitaliers, d'émettre des emprunts obligataires, ce dont les HCL d'ailleurs devraient pouvoir bénéficier dès le mois prochain.

- Troisième point, le précédent gouvernement a confié au groupement Caisse des Dépôts et Consignation/ Groupe La Poste, la reprise des actifs et des fonctions de la banque Dexia. Ce groupement est opérationnel depuis le début du mois de juin et sa montée en puissance devrait se poursuivre jusqu'à la fin de cette année.

J'ai le souvenir que le précédent Premier Ministre, François Fillon, s'était personnellement préoccupé de l'évolution de ce dispositif un mois avant son départ de Matignon, et je n'ai pas l'impression que ce sujet soit au centre des préoccupations de Jean-Marc Ayrault.

Enfin et surtout, pour venir au cœur du sujet, la trésorerie à court terme, je voudrais rappeler que lors des discussions sur le dernier Projet de Loi de Finances Rectificative (PLFR), le précédent Gouvernement avait soutenu un amendement pour donner la possibilité aux établissements hospitaliers, d'émettre directement des bons de trésorerie à court terme. Mais cet amendement, je vais vous le dire, a été rejeté par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, sur une action vigoureuse et quasi dogmatique de son président : Jérôme Cahuzac. Si cet amendement avait été adopté alors, nous n'aurions pas aujourd'hui à examiner en Conseil municipal cette délibération.

Je ne doute pas que maintenant que les socialistes sont au pouvoir, Monsieur Collomb, vous saurez convaincre M. Cahuzac, actuel Ministre du Budget, de donner aux HCL la possibilité d'émettre directement des billets de trésorerie en modifiant la loi, ce qui évitera à l'avenir une solution comme celle d'aujourd'hui.

D'ailleurs, je vous remercie de lui transmettre de ma part, et tout à fait respectueusement cet adage pétri de sagesse chinoise : « *Seul le Sot s'entête, le Sage change d'avis !!* »

Aujourd'hui, nous devons trouver une solution palliative et rapide. Vous nous proposez une solution « originale » en faisant jouer à la Ville de Lyon, de fait, un rôle de banquier, d'intermédiaire financier, ce n'est normalement pas son rôle. Mais il faut aussi reconnaître que ni les Lyonnais, ni les professionnels de santé des HCL n'ont à subir les effets de cette situation conjoncturelle.

Comme il ne s'agit de surcroît que d'une simple aide en trésorerie, circonstancielle et de court terme, par ailleurs garantie par les HCL, le Groupe d'opposition municipale Ensemble Pour Lyon, adoptera une attitude pragmatique, responsable et positive en votant pour cette délibération.

Mme PERRAUD Mychèle : Mme Berra va me trouver bien sotte car je vais m'entêter !

Monsieur le Maire, chers Collègues, il est bon de rappeler que les Hospices Civils de Lyon sont le deuxième centre hospitalo-universitaire de France et un acteur important d'enseignement et de recherche : ce sont 5.200 lits, 22.000 professionnels et annuellement 1.200.000 journées d'hospitalisation avec un produit d'exploitation annuel d'un peu plus de 1.400 millions d'euros.

Dans un souci de regarder vers l'avenir, les HCL se sont dotés d'un projet d'établissement 2009-2013, qui définit le cap avec une ambition centrale : retrouver d'ici 2013 l'équilibre financier.

Ancienne administratrice des HCL, j'ai suivi avec attention les efforts de l'institution pour juguler ce déficit qui a été ramené de 94,3 millions en 2009 à 29,4 millions en 2011, effort important dont le personnel a contribué largement et qu'il convient de souligner.

En ce qui concerne le déficit, la mise en place de la tarification à l'acte T2A n'a pas arrangé les choses et mérite certains aménagements comme le préconise la Ministre de la Santé Marisol Touraine. Et puis l'ARS et l'ancienne Secrétaire d'Etat à la Santé ont signifié aux HCL une baisse de 31 millions d'euros de leur dotation, que vous avez dénoncée, Monsieur le Maire, en tant que Président du Conseil de Surveillance, auprès de la nouvelle Ministre. Cette dernière a souligné aussi le fait que les hôpitaux publics prennent en charge, sur les cas les plus difficiles, cinq fois plus de malades que les cliniques privées, ce qui interroge.

Aujourd'hui, l'hôpital public se trouve face à une crise de financement sans précédent, la crise financière a fragilisé le secteur bancaire mais s'y est ajouté un facteur structurel, car de nouvelles normes obligent les banques à renforcer leurs fonds propres, c'est ainsi qu'elles recentrent leurs crédits aux entreprises et aux particuliers et que face au resserrement du crédit bancaire, les hôpitaux et collectivités publiques, ont du mal à financer leurs investissements, ce que nous déplorons.

Pour le Groupe GAEC, nous estimons indispensable la création d'une agence de financement des investissements locaux qui permettrait d'emprunter à un taux faible sur le long terme, d'investir et de participer à la croissance, sur ce sujet, nous nous associons, Monsieur le Maire, à l'appel que vous avez lancé à l'Etat pour que l'on légifère rapidement sur cette question.

Enfin, nous nous insurgeons contre le rôle des agences de notation qu'il serait nécessaire d'encadrer mais il faudrait aussi envisager la création d'une agence de notation indépendante des marchés.

Nous voterons favorablement ce dossier tout en réaffirmant notre attachement à l'hôpital public, car face au refus des banques, il n'existe pas d'autre alternative en attendant les réformes qui s'avèrent urgentes ainsi que je l'ai évoqué.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, plusieurs articles de journaux ont fait écho, en ce mois de juin, de l'état de déconfiture de Dexia, prêteur historique des collectivités territoriales et du scandale des emprunts toxiques qui ont plombé nombre de collectivités locales et hôpitaux publics. Plus de 300 hôpitaux sont aujourd'hui impactés par cette situation avec un surcoût estimé à ce jour, à près de 500 millions d'euros, soit l'équivalent de 15.000 emplois.

Il n'est pas acceptable que l'argent public puisse servir à la spéculation financière et mette en danger des centaines d'établissements ! La chute de Dexia a des conséquences inattendues : les hôpitaux ne peuvent plus trouver les crédits bancaires nécessaires à leur fonctionnement et leurs investissements ! Voilà où nous en sommes, aujourd'hui, dans nos hôpitaux publics !

L'avance de trésorerie d'une commune à un hôpital public étant possible, nous ne pouvons qu'approuver et voter l'avance de 10 millions d'euros pour permettre plus de sérénité dans la trésorerie des HCL, et ainsi répondre aux besoins énormes de la population lyonnaise et rhônalpine, et ainsi proposer aux usagers une offre publique de soins de qualité. D'autant que nos hôpitaux publics sont fortement concurrencés à Lyon par le secteur privé au travers de nombreuses cliniques, certes créatrices d'emplois. Mais ce mélange public-privé donne la part belle au secteur lucratif et fragilise d'autant le secteur public de santé. Il est donc difficile de parler de complémentarité entre les deux secteurs de santé aujourd'hui.

En plus de la tarification à l'activité, l'offre de soins repose sur des outils définis par l'ARS : communauté hospitalière de territoires, groupement de coopératives qui sont de véritables machines de réduction de coûts et de suppressions d'emplois ! Les orientations de l'ARS pour la campagne budgétaire 2012, Madame Nora Berra, vont avoir pour conséquences une baisse de 31 millions d'euros pour le CHU de Lyon. Si celles-ci

s'appliquent, ce sera le gel de la politique d'investissement et tout particulièrement le projet de modernisation de HEH !

Nous soutenons, Monsieur le Maire, vos différentes actions, avec l'ensemble de la communauté hospitalière pour moderniser et développer HEH un des principaux sites hospitaliers, premier site d'urgence en Rhône-Alpes. L'engagement de notre Ville et du Grand Lyon à hauteur de 40 millions d'euros est important, quand celui de Nora Berra, ex-secrétaire d'Etat à la santé était déplorable.

Nous serons donc à vos côtés pour exiger les réorientations financières pour le développement de qualités techniques et humaines, et pour les investissements nécessaires et utiles pour la modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot.

Il est grand temps de tourner la page de la logique des critères financiers et ainsi faire prévaloir la logique de satisfaction des besoins au travers d'un service public hospitalier !

M. SANHADJI Kamel, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, les Hospices Civils de Lyon, comme pour l'ensemble du secteur public local, sont confrontés à des difficultés de plus en plus importantes pour assurer les financements à court terme à cause du resserrement des disponibilités bancaires.

Je vous rappelle que, dans le cadre du cycle d'exploitation des hôpitaux, les HCL disposaient, jusqu'en 2011, de contrats de lignes de trésorerie pour un montant de 60 millions d'euros. Ces contrats, sous cette forme, sont arrivés à terme en février 2010 et renouvelés avec un plafond de 25 millions d'euros et assortis de conditions très défavorables à cause du tarissement croissant de la liquidité bancaire.

C'est dans ce contexte difficile que les HCL ont sollicité de la Ville de Lyon une avance de trésorerie remboursable au plus tard au 31 décembre 2012, d'un montant maximal de 10 millions d'euros, ceci Monsieur Broliquier, dans un cadre tout à fait légal puisqu'il s'agit d'une demande des HCL dans le cadre d'une circulaire du Ministère de la santé datant du 26 octobre 1972, circulaire interdisant les avances de pure trésorerie entre collectivités et établissements publics mais prévoyant expressément et à titre dérogatoire la possibilité pour les communes d'accorder aux hôpitaux des avances pour pallier des difficultés de trésorerie lorsqu'elles sont dues à la mise en service de nouveaux bâtiments ou services.

A juste titre, les HCL réaliseront pour l'exercice 2012 des travaux concernant :

- la restructuration et l'extension de l'hôpital de la Croix-Rousse,
- la réhabilitation de l'unité 3C de l'hôpital des Charpennes,
- la restructuration et la mise aux normes et réaffectation du pavillon T ainsi que le transfert du service de dialyse au pavillon P de l'hôpital Edouard Herriot.

Cette délibération nous donne l'occasion de rappeler l'attachement de la Ville de Lyon et de son Maire en tant que Président du Conseil de Surveillance des HCL, aux valeurs du service public hospitalier et à l'importance de maintenir une offre publique de soins. Car, force est de constater que l'hôpital public est en danger. Plus grave encore, la problématique est globale, ceci au niveau des 31 CHU de France.

Malgré tout, le redressement financier des HCL est incontestable. Ainsi, les engagements pris dans le cadre du projet d'établissement « Cap 2013 » ont été tenus et même dépassés. Le déficit budgétaire principal a été réduit de 70 % en trois ans, ceci grâce aux énormes efforts de tous les professionnels des HCL. Nous devons donner des signes positifs à une communauté hospitalière qui perd confiance.

Les annonces de la campagne 2012 mettent en danger, comme l'a signalé Mme Gay, le redressement en cours. Ainsi, les aides à la contractualisation, d'un montant de 40 millions d'euros en 2011, ont été réduites à 16,5 millions d'euros en 2012. Si ces orientations devaient être mises en œuvre, elles auraient pour conséquence de geler la politique d'investissement des HCL et tout particulièrement le projet de modernisation de l'hôpital

Edouard Herriot et pour lequel je vous rappelle l'engagement du Maire qui s'élève à 40 millions d'euros.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais dire quelques mots sur ce dossier. Franchement, je ne pensais pas que ce serait vous Madame Berra qui vous exprimeriez sur ce dossier car je veux bien que les Socialistes soient particulièrement maladroits, mais en l'espace d'un mois tout de même, ils n'ont pas pu effondrer l'ensemble des hôpitaux de France ! Il y a donc quelque part, une responsabilité qui vous échoie même si on ne veut pas forcément pointer le doigt sur ce qui fait mal.

Pendant la campagne électorale, beaucoup de membres du Conseil de Surveillance -peut-être même tous, puisqu'une motion a été votée à l'unanimité- voulaient que je porte le débat sur la place publique en vous mettant en accusation et j'ai refusé à l'époque car je ne pense pas que des dossiers aussi difficiles que le problème de l'hospitalisation en France doivent se gérer dans la démagogie.

Je veux quand même expliquer aux Lyonnais quelle est la situation qui dépasse d'ailleurs le cadre des HCL. Je m'en tiendrai aujourd'hui aux problèmes des HCL, on aura l'occasion de reparler des problèmes d'hospitalisation de manière plus globale sur l'agglomération lyonnaise.

Qu'est-ce qui s'est passé au cours des dernières années ? Il y a eu une réforme, celle de la T2A qui faisait passer d'un budget global à un budget à l'acte, qui a été accéléré par M. Sarkozy dans des délais extrêmement réduits pour les HCL. Cette réforme a fait perdre en termes de recettes à peu près 40 à 50 millions d'euros par an pour les Hospices civils de Lyon.

Dans le même temps, avait été engagé en 2001, c'est-à-dire décidé avant que je ne sois Maire de Lyon et Président des Hospices civils de Lyon, un plan d'investissement extrêmement fort sur Lyon : 1 milliard d'euros. C'était la réalisation d'un hôpital mère-enfant, la rénovation de Lyon Sud, la rénovation de l'hôpital de la Croix-Rousse. Chacun sait que dans une vie antérieure, je n'étais pas favorable forcément à ce plan d'investissement. Mais à partir du moment où il était décidé, le plan datait de M. Noir dans les années 90, on était en 2001, si je disais « on va en faire un nouveau », cela nous aurait mené loin dans le temps. Alors d'accord, ce n'est pas mon plan mais il y a de la continuité, on va le faire.

On engageait 1 milliard d'euros d'investissement et en même temps, suite à la réforme des recettes, on perd de l'argent chaque année. Donc la situation devient difficile pour les Hospices civils de Lyon.

Comme je ne suis pas un démagogue, je me suis dit qu'il faut qu'on essaye de résoudre les problèmes des Hospices civils de Lyon en ayant une concertation avec l'Etat et en faisant des efforts pour ce qui nous concerne. Quels ont été ces efforts ?

Ils ont porté dans trois directions :

- On a fait des efforts extraordinaires en termes de personnel. En l'espace de 3 ou 4 ans, on a supprimé 1 000 postes, ce qui n'était pas facile tous les jours et qui faisait qu'avant chaque Conseil de surveillance, j'avais des manifestations mais j'assumais parce que je pensais que c'était nécessaire.

- On a fait une action sur le patrimoine des Hospices civils de Lyon. Sur le patrimoine ordinaire mais aussi sur la reconversion d'un certain nombre d'hôpitaux. On a reconverti depuis 2001, malgré l'opposition municipale, l'Antiquaille, Debrousse, l'Hôtel Dieu, sur lesquels vous avez entendu les piailllements des uns et des autres et qui disaient « mais comment, on ne dépense pas assez, pourquoi ça ne serait pas la puissance publique qui continuerait, etc... ». Comme je ne suis pas dans la démagogie, on a continué à faire.

- Et puis, il arrive un moment où il faut donner des signes. Les signes pour moi, c'est l'hôpital Edouard Herriot qui est le cœur du cœur de la médecine lyonnaise, en tout cas emblématique pour les habitants de Lyon, situé à proximité des transports en commun (le

méto, le tramway) et donc d'accès relativement facile. Donc au cours des derniers mois, nous avons décidé que nous mettrions la priorité sur l'hôpital Edouard Herriot.

Je dois dire que l'ironie de l'histoire, c'est quand on parle dans les années 89 de faire un plan de rénovation des HCL, le premier dossier c'est Edouard Herriot et le seul qui n'a pas été fait, c'est Edouard Herriot. Avec pour conséquence aujourd'hui, qu'un certain nombre de jeunes médecins disent « nous, on ne vient plus ». On ne vient plus car quel avenir il y a pour cet hôpital vieillissant ? Donc petit à petit, non seulement on va avoir les conditions que vous connaissez d'inconfort et en même temps, de lourdeur. Il y a combien de salles d'opération aujourd'hui à Edouard Herriot ? Au moins 15 ou 16, avec des blocs totalement dispersés, d'où un coût de fonctionnement qui est énorme.

Donc nous disons que nous allons faire un plan de rénovation d'Edouard Herriot, plan que j'ai défendu par le passé et plan que je continuerai à défendre pour l'avenir avec un investissement dans un plateau technique qui regroupe l'ensemble des salles d'opération, près des Urgences de manière à avoir un lien entre les Urgences et l'hospitalisation. C'est un plan sur le court et le moyen termes avec ensuite, dans les années qui viennent, une restructuration plus globale d'Edouard Herriot.

Moi, je ne change pas de priorité et d'engagement. Ce pour quoi je m'engageais hier, je continuerai à m'y engager demain. Et je dis de manière générale, puisqu'on voit bien qu'on a un basculement d'époque, ceux qui étaient hier responsables disent moi je n'y suis plus pour rien, les autres disent que va-t-il se passer, moi j'ai toujours dit que pour moi, il y avait trois grandes priorités dans une action publique :

- La première, c'est l'innovation et la recherche, c'est le fondement de l'économie française de demain et c'est notre atout par rapport aux pays émergents. On n'a pas l'avantage du coût de la main d'œuvre, ayons l'avantage de l'innovation et de la recherche, soyons les premiers.

- La deuxième, c'est le logement. Je regarde de près ce qui se fait en matière de logements parce que ne pas construire, ne pas mener des politiques de rénovation sociale, c'est continuer à avoir des quartiers qui d'un côté se développent et de l'autre côté se paupérisent. Ce serait accroître de manière extraordinaire les inégalités.

- La troisième dossier, c'est la santé où il faut faire un certain nombre d'efforts, rationaliser mais où en même temps, beaucoup a déjà été demandé au personnel. On a déjà supprimé 1 000 emplois, on ne pourra pas demander d'en supprimer 1 000 autres dans les prochaines années. Il faudra qu'on puisse avancer de manière relativement importante sur ces positions.

Voilà, je vous ai évoqué l'arrière plan. Quant à la situation générale aujourd'hui de tous les CHU et hôpitaux de France, les Collectivités locales peinent déjà à trouver la possibilité d'emprunter auprès des banques. Les hôpitaux, c'est encore pire. Pourquoi ? Parce que les Collectivités locales développent des projets, il y a donc retour sur l'investissement et nous levons l'impôt. Donc les banques disent au moins, s'ils sont endettés jusqu'au cou à un moment donné, ils seront obligés de lever l'impôt. Les CHU ne lèvent pas l'impôt. Ils sont dépendants des décisions du Gouvernement. Donc comme ils savent que ça peut varier, ils se méfient un peu.

Donc aujourd'hui, une situation des réformes sont en cours qui amène des problèmes sur la trésorerie.

Et bien comme moi je pense, à la différence de M. Broliquier, que les Hospices civils de Lyon c'est le cœur-même de ce qui constitue le rayonnement et je dirai la force de l'agglomération, et bien nous allons effectivement accorder cette trésorerie parce que, mes chers collègues, si demain les Hospices civils de Lyon s'effondraient, en quoi justifierions-nous que nous sommes la capitale européenne des sciences du vivant ? C'est quand même paradoxal qu'on ait à la fois les plus grandes entreprises et que notre hôpital s'effondre. Donc, voilà nous allons le faire comme nous le faisons déjà depuis quelques années avec beaucoup de force et de conviction et vos votes favorables, si vous le voulez bien.

Il y a une explication de vote de Mme Berra, vous n'allez pas faire deux interventions sur chaque dossier, une avant, une après ?

Mme BERRA Nora : Je pense qu'il est légitime d'apporter quelques éclairages, compte tenu des propos qui ont été rapportés par un certain nombre de nos Collègues et surtout des contre-vérités. Quand on dit -je ne vais pas rentrer dans le vif du sujet, puisqu'il y a des articles de presse qui peuvent vous éclairer- quand on dit que les aides à la contractualisation ont baissé de je ne sais de combien de pourcentage, c'est proprement faux puisque, comme vous le savez, nous ne sommes aujourd'hui qu'au mois de juin et que l'année 2012 n'est pas encore bouclée. Donc, compte tenu de l'évolution de cette année, les aides à la contractualisation continueront en tout cas d'être déployées sous la responsabilité du Gouvernement actuel, en fonction du contrat de retour à l'équilibre qui avait été un préalable pour débloquer 20 millions d'euros d'aide à la restructuration de l'hôpital Edouard Herriot. Donc, en effet, l'Etat amène 20 millions d'euros sous une condition de retour à l'équilibre qui se manifeste par un contrat de retour à l'équilibre, celui-là qui détermine les aides à la contractualisation.

Ensuite vous avez parlé de dotation globale, mais qui est aujourd'hui nostalgique des dotations globales ? Aujourd'hui nous avons un mode de financement qui est pertinent parce qu'il est objectif, il repose sur des paramètres objectifs et actuellement il peut y avoir un gouvernement de gauche ou d'une autre sensibilité politique, personne ne reviendra sur une dotation qui repose sur des paramètres objectifs pour quantifier effectivement le financement du fonctionnement de nos hôpitaux. C'est un éclairage qui méritait d'être donné, compte tenu que la majorité de nos collègues ne suit pas de façon technique le sujet de la santé globalement.

Et puis le troisième point, c'est que la politique de santé est hospitalière au sens large, et les conditions de retour à l'équilibre ne sont pas propres aux Hospices Civils de Lyon, c'est une constante qui concerne l'ensemble des hôpitaux de France et de Navarre.

M. LE MAIRE : Je ne voulais pas forcément rentrer dans les détails, mais puisque Mme Nora Berra ré-intervient, nous allons voir si les Hospices civils de Lyon ont été gâtés dans les temps derniers. Il y avait un Plan Hôpital 2007 de soutien à l'investissement. Dans le Plan Hôpital 2007, l'Etat s'était engagé pour une aide globale de 84 millions d'euros pour les Hospices civils de Lyon, soit 4,2 millions d'euros par an sur 20 ans. En réalité, nous avons touché une seule année 4 millions d'euros sur les 84 millions d'euros qui avaient été annoncés. Ensuite, il y a eu un Plan Hôpital 2012. Sur le Plan Hôpital 2012 alors qu'il y avait 700 millions d'euros d'investissement présentés pour bénéficier de ce Plan Hôpital 2012, aucune...

Mme BERRA Nora : Aucun projet n'a jamais été soumis à la direction générale de l'offre de soins pour le «plan Hôpital 2012». Seule la restructuration de l'Hôpital Edouard Herriot pourra en bénéficier pour laquelle j'ai réservé 20 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Madame Nora Berra, je renverrai les journalistes auprès du directeur des HCL, auprès du Président de la Commission médicale des Hospices civils de Lyon, si effectivement l'ensemble des membres du Conseil d'administration des HCL, à l'unanimité, sont des menteurs, alors cela d'accord c'est autre chose.

(Protestations de Mme Berra.)

M. LE MAIRE : Donc, nous n'avons eu aucune dotation sur les 700 millions d'investissement qui avaient été faits par les Hospices Civils de Lyon. Quant au financement des missions d'intérêt général, les Migac et les Meri, elles expliquent aujourd'hui pour près de 30 millions du déficit d'exploitation des HCL, soit les deux tiers du déficit de cette année. Voilà quelle était la situation passée. Evidemment, ce qui nous intéresse, c'est l'avenir.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite a voté contre.)

(MM. Huguet, Kimelfeld et Touraine ne prennent pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)
(Adopté.)